



**La Commission Sanitaires et Unités Mobiles de DLR
salue les préconisations sanitaires du nouveau guide
de la LCA-FFB relatif à la construction de maisons individuelles**

La Commission Sanitaires et Unités Mobiles de **DLR** se réjouit des dispositions prises pour les installations sanitaires dans le nouveau Guide de la LCA-FFB « Construction de maisons individuelles – Une prévention performante pour des chantiers réussis » !

La Commission Sanitaires et Unités Mobiles (SUM) de la Fédération DLR ne peut qu’applaudir les préconisations sanitaires publiées dans le Guide de bonnes pratiques en prévention des risques professionnels, élaboré dans le cadre de la construction des maisons individuelles.

Cette publication, éditée courant juillet par Les Constructeurs et Aménageurs de la Fédération Française du Bâtiment (LCA-FFB), en collaboration avec la FFB, l’OPPBTP, la CNAM et la Fédération des Scop BTP, constitue un socle national de bonnes pratiques et de standards opérationnels garants d’une prévention performante des risques professionnels sur les chantiers de construction des maisons individuelles.

La commission SUM DLR se félicite de constater que ce nouveau guide privilégie la **mutualisation des sanitaires, autonomes ou raccordés, pour l’ensemble des entreprises intervenantes, et avec contrat d’entretien.**

Depuis plus d’une décennie, les professionnels membres de la commission SUM militent auprès de divers acteurs et institutions en faveur d’une plus grande hygiène des installations sanitaires sur les chantiers. Ils se sont fait particulièrement remarquer dès le début de la crise COVID-19 par la mise en place de nouveaux procédés, notamment de désinfection totale avec virucides conformes. Ils ont également publié plusieurs guides de préconisations dans le respect de la norme européenne NF EN 16194 « Cabines sanitaires mobiles autonomes - Exigences relatives aux services et produits, liées à la mise en place des cabines et des produits sanitaires » publiée en 2012.

Enfin, **les sanitaires mobiles ont la cote cette année !** Cela se vérifie notamment dans les guides pratiques publiés par Ameli <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/votre-secteur/batiment-travaux-publics/role-maitre-ouvrage> et dans le guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction- Covid-19 publié par l’OPPBTP <https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Guide-de-preconisations-de-securite-sanitaire-pour-la-continuite-des-activites-de-la-construction-Covid-19>

Pour vous entretenir avec un interlocuteur DLR : [contact presse](#)

**DLR : 500
ADHERENTS, 70% DU
MARCHÉ**

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de BTP et de manutention et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.